

journal le 1500



Journal provincial

LA ROMAINE, UN PROJET QUI FAIT JASER...



...MAIS QUI EST ESSENTIEL
POUR L'AVENIR DU QUÉBEC !

Le mot

SOMMAIRE

- 4 Les comités
- 9 Mot de notre conseiller
- 10 Les régions
- 16 Comptabilité 101 par le prof Lauzon
- 18 Droit à l'énergie SOS-Futur

C onseurs, Confrères,

Pour une deuxième fois de suite dans notre journal, nous nous devons de vous donner notre point de vue sur un dossier qui a fait les manchettes dernièrement. En effet, dans notre édition de septembre, nous exposions notre vision sur la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly, réfection décriée par le groupe environnemental Greenpeace.

Aujourd'hui, nous récidivons avec le projet hydroélectrique Romaine, sur la Basse Côte-Nord. Déjà la FTQ, aux côtés des autorités politiques locales et des communautés autochtones de la région, a donné son appui à la réalisation de ce projet en faisant contrepoids à la saga médiatique de la fondation Rivières et de son président, Roy Dupuis. Il est certain que la section locale 1500 appuie ce projet, et elle le confirmera officiellement en déposant un mémoire au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), et ceci conjointement avec la FTQ.

Bien sûr, certains nous accuseront de prêcher pour notre paroisse et nous ne nous en excuserons pas. La production d'électricité au Québec doit demeurer publique, c'est un combat de tous les instants de la section locale 1500. Mais là n'est pas l'essentiel de notre propos. Je veux surtout vous présenter notre vision sociale

des officiers

de ce projet et dénoncer la démagogie de certains groupes ou individus qui, profitant de leur notoriété, inondent la population québécoise d'arguments tendancieux qui éloignent du vrai débat et alimentent les peurs.

Du point de vue énergétique, comment peut-on garantir la sécurité énergétique du Québec sur de la production géothermique, ou encore solaire, quand ces technologies ne sont même pas assez avancées pour avoir un quelconque intérêt ailleurs dans le monde? Bien sûr, ici on parle de production de masse qui peut assurer l'essor économique d'un peuple. Et que dire de l'énergie éolienne qui, écologiquement, est une très bonne option, mais qui doit être soutenue par une autre source de production pour suffire à un approvisionnement fiable et qui, encore aujourd'hui, est remis en question au niveau investissement et production de puissance.

Économiquement, leurs arguments ne tiennent pas la route. Hydro-Québec est en surplus d'énergie en 2008. C'est peut-être vrai aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il en 2015? Et tous les surplus vendus au-delà des frontières du Québec ne rapportent-ils pas au peuple du Québec? Et cela en milliards de dollars?

Du point de vue écologique, la question du mercure qui serait dégagé par la création des réservoirs refait surface avec la Romaine. Pourtant, c'est depuis les débuts d'Hydro-Québec que cet épouvantail ressort, et à chaque fois, la preuve est faite que les taux de mercure sont minimes et très peu néfastes pour la faune et la flore. Ils disent que

les bancs de poissons de Terre-Neuve et les baleines du St-Laurent seront affectés par le projet hydroélectrique de la Romaine! Sur ce point, aucune preuve n'a été faite quant à la véracité de ces allégations.

Socialement, comment ces gens peuvent-ils rabrouer les communautés de cette région qui vivent près de cette rivière et qui ont fait le choix, en toute connaissance de cause, d'adhérer au projet? Eux, la Romaine leur coule dans les veines, et ce depuis des centaines d'années. Et là, nous n'aborderons pas l'aspect du développement économique de cette région qui voit en ce projet une lueur d'espoir pour les générations à venir.

Du point de vue social, économique et environnemental, ce projet est souhaitable pour le Québec, mais il s'en trouvera toujours pour essayer de bloquer systématiquement tout projet de développement. Le bon sens doit surmonter ces débats stériles.



Richard Perreault
Président provincial
rp.scfp1500@qc.aira.com



Charles Fleury
Secrétaire général
cf.scfp1500@qc.aira.com

LA PREUVE MÉDICALE DANS UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE



CRAT un atout

Comité de Réparation des Accidentés du Travail

La complexité d'un dossier de lésion professionnelle réside souvent dans l'administration de la preuve médicale. Un diagnostic imprécis, un manque de soin approprié, un délai de consultation, sont certains éléments qui constituent une preuve médicale. La CSST aura pour mandat d'établir la relation entre le diagnostic et le travail (le principe de cause à effet).

Force est de constater que lorsqu'il y a une ambiguïté sur ces éléments, la CSST rendra une décision de refus et il appartiendra par la suite au travailleur, via son médecin, de fournir une preuve médicale pour établir une relation, soit par des tests radiologiques (résonance magnétique, échographie, tomographie, etc.), soit par tout autre élément médical prépondérant.

La situation peut se corser lorsque l'employeur procède à une contre-expertise par un spécialiste désigné (chirurgien orthopédiste, physiatre, pneumologue, psychiatre, etc.). Cette contre-expertise a pour objectif d'invalider les conclusions du médecin qui a charge du travailleur. Si tel est le cas, dans 90 % du temps le médecin devra produire un rapport complémentaire pour étayer ses conclusions dans les 30 jours de la réception de la contre-expertise. S'il ne produit pas ce rapport complémentaire, votre preuve médicale vient de diminuer. Cette situation peut encore plus s'aggraver, car si la contre-expertise de l'employeur vient invalider les conclusions du médecin du travailleur, la CSST convoquera un BEM (bureau d'évaluation médicale), une espèce d'arbitrage médicale qui, de façon générale, n'est jamais favorable au travailleur. Le danger de cet arbitrage c'est que la CSST sera dorénavant liée par les conclusions du BEM et non plus par celles du médecin du travailleur.

Donc, dans le but d'administrer la preuve médicale, le travailleur n'aura pas d'autre choix que de recourir lui aussi à une contre-expertise pour invalider à son tour les conclusions du BEM. C'est une chose difficile à faire et qui est très onéreuse pour le travailleur qui devra assumer les coûts de cette experte.

Cette procédure médicale est très complexe et nous n'avons même pas parlé des délais qui s'y rattachent. Pas surprenant que même les médecins y perdent leur latin. Par ailleurs, toute cette procédure profite uniquement aux médecins qui s'enrichissent sur le dos des travailleurs.

Vous voyez donc la complexité de cette procédure médicale résumée en quelques paragraphes. Pour le représentant du travailleur (procureur), la tâche est plus difficile s'il ne peut administrer sa preuve médicale dans le but de défendre les intérêts du travailleur.

En espérant que ces quelques explications auront pu vous informer sur la procédure médicale entourant une lésion professionnelle.

Bonne lecture,



Philippe Marino



Marc Marcoux

Responsables réparation/réadaptation CRAT

AVANTAGES SOCIAUX

Bon retour de vacance à tous,

Cette édition du journal le 1500 m'amène à vous parler de vacances, mais pas nécessairement des vacances estivales de 2008. Il est fort probable que plusieurs d'entre nous se tourneront vers des destinations soleil. À tous ceux et celles qui décideront de planifier un voyage, lisez ce qui suit, vous réfléchirez sûrement sur vos agissements afin d'éviter de graves problèmes.

Louis et Louise s'en vont à Cuba avec un couple d'amis pour deux semaines dans un voyage tout inclus. Il fait beau et chaud. La troisième journée de leur voyage, Louis décide de faire de la voile. Durant son activité, Louis est frappé à la tête par le mât du voilier et il tombe à l'eau. Les secours arrivent et le sortent de l'eau. Ensuite, direction hôpital car il saigne abondamment et il est inconscient. À son arrivée à l'hôpital, on panse les blessures et pas plus. Sa conjointe est mise au courant de l'accident dans l'heure qui suit et se précipite à l'hôpital. À son arrivée, elle constate le mauvais état de santé de son chum et c'est la panique. On lui demande de verser 10 000 \$ immédiatement afin que l'on traite son conjoint pour ses blessures... «Quoi!!! 10 000 \$ là! On n'a pas ça», lance-t-elle. On lui explique la raison en espagnol, mais elle ne comprend aucun mot dans cette langue sauf *gracias, Cuba libre et adios*. Elle est paniquée et ne sait pas quoi faire.

Louise fait des démarches par téléphone à son institution financière, mais il y a des délais. Elle vient à bout de trouver l'argent manquant en fin d'après-midi le lendemain et, après avoir reçu l'argent, on traite Louis, mais le délai a causé des problèmes additionnels et la situation s'est aggravée. On doit le rapatrier au Canada le plus rapidement possible. Louise fait les démarches pour un vol de retour, encore des problèmes additionnels. Elle finit par revenir avec Louis au Québec où il doit être hospitalisé pendant 1 mois et il en sortira. Des vacances à oublier.

Louis est un employé d'Hydro-Québec et il est assuré par la protection d'assurance voyage personnelle qui couvre les séjours à l'extérieur du Québec. Pendant vos vacances, n'oubliez pas qu'en cas d'accident ou de maladie nécessitant un traitement d'urgence, vous avez l'obligation de communiquer le plus tôt possible, avec CANASSISTANCE, le service d'assistance médicale et générale aux voyageurs. Lors de l'appel à CANASSISTANCE, vous devez avoir en main votre numéro de groupe (95505), soit celui inscrit sur la **Carte**

Assurance voyage, ainsi que votre numéro de certificat d'assurance (votre matricule). Vous pouvez joindre CANASSISTANCE aux numéros suivants : Canada et États-Unis : 1-866-491-7726. Ailleurs dans le monde : 514 286-7726 (à frais virés).

Louis n'avait pas sa carte CANASSISTANCE, il avait sa carte **Croix Bleue qui n'est pas la même**, sa conjointe ne connaissait pas ce numéro et, sous le choc, elle n'avait pas la capacité de faire les démarches.

Il est important avant de partir d'informer nos proches de nos protections en assurance voyage et de donner le numéro de téléphone à appeler à nos partenaires de voyage (conjoint et amis).

Si un accident survient ou si une maladie se déclare à l'extérieur du pays, vous ou vos proches pourrez faire le nécessaire pour avoir les soins appropriés dans les délais normaux. Communiquez avec CANASSISTANCE dans les situations suivantes :

- 3! Pour être dirigé vers une clinique ou un hôpital approprié;
- 3! Pour confirmer votre couverture d'assurance et avancer les fonds nécessaires ;
- 3! Pour obtenir un avis médical à distance en cas d'urgence;
- 3! Pour vous fournir les services d'un agent qui pourra agir comme interprète;
- 3! Pour vous diriger vers un avocat en cas d'accident grave;
- 3! Pour vous envoyer des médicaments essentiels qui sont introuvables sur place;
- 3! D'autres services sont offerts (Consultez les détails sur Intranet Hydro-Québec).

P.S. : *Cette histoire est basée sur un fait vécu similaire qui aurait pu tourner au drame très facilement.*

Bonne vacances soleil à vous tous et soyez prévoyants.

Yves St-Laurent
Responsable du comité
avantages sociaux



DÉLÉGUÉS SOCIAUX



CENTRAIDE CANADA - UNITED WAY OF CANADA ET LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AUX SYNDICATS -

Centraide - *United Way* et le mouvement syndical collaborent depuis fort longtemps et partagent l'un et l'autre cette volonté de travailler pour le bien collectif. Les Centraide - *United Way* investissent dans leurs collectivités tandis que les syndicats se font les défenseurs des hommes et des femmes des milieux de travail. Les deux mouvements comprennent parfaitement cependant que les collectivités dépendent des travailleurs qui y vivent. Il n'est donc pas surprenant de constater que les mêmes personnes œuvrent souvent au sein des deux organisations.

En 1988, Centraide - *United Way* a signé une entente de partenariat officielle avec le Congrès du travail du Canada, organisme cadre qui regroupe le plus grand nombre de syndicats et d'autres organisations syndicales au Canada. Il représente en effet plus de trois millions de membres. L'entente de partenariat, mise à jour en 1999, comprend une déclaration de principes qui vise à créer à l'intention des deux organisations un contexte dans lequel elles peuvent poursuivre leurs buts communs tout en tenant compte des approches et des structures distinctes qui les caractérisent.

De nos jours, les deux organisations appuient les travailleurs et leurs familles grâce à des programmes de travail et communautaires offerts dans de nombreux Centraide - *United Way*. L'une des principales activités menées dans le cadre de ces programmes consiste à assurer à certains membres du personnel syndiqué une formation de délégué social, grâce à laquelle ils peuvent orienter leurs collègues syndiqués ayant besoin d'aide et ainsi les mettre en rapport avec les services communautaires qu'ils contribuent à appuyer au moyen de leurs dons.

Entente de partenariat

La déclaration de principes, signée en 1988 par Centraide - *United Way* et le Congrès du travail du Canada, contenait un certain nombre d'énoncés, à savoir :

- 3! La reconnaissance par les deux parties de l'importance du système des services sociaux et publics et l'opposition à toute tentative unilatérale de démantèlement de ce système;
 - 3! Un engagement, de la part de Centraide - *United Way*, de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'au sein des organismes financés par les Centraide - *United Way*:
 - o les employés rémunérés ne soient ni supplantés ni remplacés par des bénévoles, y compris durant les grèves et les lock-out;
 - o les bénévoles n'occupent pas des postes consacrés à la prestation de services permanents desquels on pourrait et devrait assurer le financement.
- 3! Un engagement de la part du Congrès du travail du Canada d'exercer un leadership et d'encourager les membres des syndicats à appuyer le secteur des services communautaires en participant personnellement aux campagnes annuelles des Centraide - *United Way* et en y souscrivant financièrement;
- 3! La reconnaissance par Centraide - *United Way* des contributions faites par les syndiqués au secteur des services communautaires; l'approbation en outre de la participation des syndicats à la prise de décisions et de la représentation des syndicats au sein du conseil d'administration et des comités;
- 3! La reconnaissance de solides rapports permanents entre Centraide - *United Way* et le Congrès du travail du Canada.

La portée de cette déclaration a été élargie en 1999 après que les deux parties aient rédigé conjointement un document dans lequel on soulignait l'importance de la relation qui existait entre elles et de la vision qu'elles partageaient. Le document contenait aussi des outils mis au point dans le but de renforcer le partenariat, dont des protocoles d'entente modèles (disponibles en anglais seulement) entre des conseils du travail et des Centraide - *United Way*, ainsi que des descriptions de travail modèles.

Programme des délégués sociaux

Le programme des délégués sociaux a vu le jour en 1973, à Windsor, en Ontario. Il vise à créer un réseau solide de délégués qui connaissent bien les divers problèmes d'ordres sociaux et personnels auxquels peuvent être confrontés les travailleurs, ainsi que les ressources communautaires auxquelles il est possible d'avoir recours pour obtenir de l'aide. Les délégués sociaux ne jouent pas un rôle de conseiller auprès des travailleurs. Ils aident plutôt ces derniers à cerner les questions qui les préoccupent et les dirigent vers les réseaux de soutien qui existent dans la collectivité.

Source : <http://www1.unitedway.ca/sites/portalFR/CLC.aspx>



Alain Blackburn
Coordonnateur provincial
Réseau des délégués sociaux
Section locale 1500

SOUS-TRAITANCE



dossier, car cette entente nous a permis de récupérer à l'interne plus de 95 % des travaux à réaliser. Les 5 % de travaux réalisés à l'externe ont été faits en raison de l'urgence de la situation et de la sécurité des travailleurs en Distribution. Mais maintenant, tous les travaux concernant la mise à la norme, que ce soit en raison de nouveaux vols de MALT ou pour les travaux qui doivent être exécutés dans tous les postes du réseau, sont réalisés en totalité par les membres du 1500.

Après ces éclaircissements, nous avons donné aux responsables une formation supplémentaire afin de leur permettre de donner

Les 16 et 17 septembre derniers, nous avons tenu notre rencontre des responsables régionaux au bureau provincial du 1500. La rencontre nous a permis de former trois nouveaux venus, le 16 septembre, dans les régions **Laurentides**, **Manicouagan** et **Montmorency**; il reste encore un poste à combler pour la région Richelieu, ce qui se fera lors du prochain conseil régional. Le lendemain matin, tous les responsables étaient réunis dans la salle Charles-Cuerrier, et nous avons discuté des dossiers de l'heure afin d'échanger entre nous sur les problématiques rencontrées.



*Louis Amyotte
Laurentides*



*Richard Pouliot
Montmorency*



*Ken Tremblay
Manicouagan*

Nous avons aussi eu la rencontre avec Charles Fleury et Richard Perreault, qui sont venus expliquer certains volets des résolutions du dernier congrès, et qui ont aussi donné certaines informations sur les dossiers chauds, comme celui concernant le vol des mises à la terre (MALT) dans les postes. Les explications de Charles Fleury ont jeté un éclairage nouveau sur ce

une séance d'information d'une durée d'une demi-journée à tous les délégués du 1500 concernant la sous-traitance. Selon la résolution votée au dernier congrès, nous avons deux ans pour donner cette formation, mais auparavant, les responsables devront la diffuser à leurs conseils régionaux respectifs.

Je tiens à féliciter les responsables régionaux pour leur bon travail au cours de la dernière année, et je souhaite la bienvenue aux nouveaux, ils pourront compter sur l'appui du comité provincial pour leurs premiers pas. Pour obtenir les coordonnées des responsables régionaux sous-traitance, allez sur le site du 1500, au www.scfp1500.org, et cliquez sur l'onglet «Sous-traitance» en bas de la page.

Au plaisir de servir les membres du 1500!



*Luc Demers
Responsable du comité sous-traitance*

CODE DE SÉCURITÉ DES TRAVAUX 5^E ÉDITION

Dans le journal 1500 du mois de juin, la date indiquée dans l'article sur l'entrée en vigueur du Code de sécurité des travaux (5^e édition) était le 13 octobre 2008. Elle a été changée pour le 31 octobre 2008 afin de permettre à tous les intervenants d'être prêts.

Depuis plusieurs mois, beaucoup d'intervenants sont impliqués dans ce dossier, que ce soit pour la formation, la conception, la campagne de promotion, l'organisation, le déploiement, etc. L'implication de toute la structure syndicale et du comité santé-sécurité est un intrant majeur pour mener ce dossier à bon port. Le tout sera donc prêt pour le 31 octobre 2008.

Les capsules d'ajustement des textes seront diffusées par les personnes qui nous ont été recommandées par vos comités de santé-sécurité régionaux (CRSS). Ils se sont engagés à apporter tout le support nécessaire aux diffuseurs pour permettre à la 5^e édition du Code de sécurité des travaux de prendre son envol.

Une étape importante débute à partir du 31 octobre, soit le rappel des personnes qualifiées et/ou habilitées qui seront formées en salle de cours pendant une journée complète par des formateurs, membres également du 1500. Cette étape se terminera au plus tard à la fin du mois de mars 2009. De plus, il y aura plusieurs capsules qui seront diffusées dans les réunions de santé-sécurité sur une période de 3 à 4 ans à tout le personnel initié et/ ou qualifié pour que le Code soit actif en continu.

Merci à tous les diffuseurs et autres intervenants qui nous supportent dans cette nouvelle approche pour informer tous les employés qui ont à intervenir sur ou à proximité des



installations. Nous vous rappelons qu'il y a environ 11 000 personnes qui doivent appliquer le Code de sécurité des travaux dans leurs tâches, un défi que les diffuseurs ont relevé avec brio.

On n'insistera jamais assez pour que les règles du Code de sécurité des travaux soient appliquées rigoureusement dans les milieux de travail, dans le but de prévenir des lésions qui peuvent parfois être graves et même mortelles.

Merci à tous.



*Donald Tremblay, Gervais Pelletier,
Stéphane Michaud, Mario Plouffe
Représentants du comité provincial santé & sécurité*

L'AMBIGUÏTÉ QUÉBÉCOISE

Dimanche dernier, tout en finissant un copieux repas cuisiné par chef Charles et composé principalement de produits québécois, en faisant abstraction du vin qui liait toutes ces saveurs du terroir, pour le plus grand plaisir de mes convives, mon oreille fut attirée par la voix du comédien Vincent Gratton qui haranguait ses auditeurs réunis dans une salle à propos des dernières coupures du gouvernement Harper dans la culture.

Les mots qui ont attiré mon attention faisaient référence à sa mère et à la solide confiance qu'il fallait avoir en ses moyens pour élever une nombreuse famille dans un Québec rural et pauvre, sans véritable choix, encore en survie. Le point culminant de ce discours fut atteint lorsque Monsieur Gratton parla de l'autonomie dans l'indépendance quant aux moyens, bien que limités, à la façon et à la vision que sa mère avait afin d'assurer le développement de chacun de ses enfants.

Dès cet instant, j'ai eu un flash, sa mère devait être la sœur de la mienne : indépendance, autonomie, prévoyance et, surtout, s'occuper soi-même de ses affaires et ne pas laisser les autres prendre le contrôle de son développement et de son sort. Monsieur Gratton et moi, nous n'avons pas été les seuls à être élevés avec cette philosophie : ton bonheur, les repas qui sont sur ta table, ta santé et ta maison, ne confie pas ça aux autres ou tu pourrais ne plus rien avoir du tout. Encore aujourd'hui à 77 ans, ma mère continue de mettre cette philosophie en pratique. Elle cultive son jardin, prépare ses conserves, s'occupe de ses fleurs, et je suis sûr qu'elle n'est pas la seule.

Le Québec est champion au niveau des patentés, des autonomistes, de ceux qui pensent qu'ils vont faire mieux que les autres. Où le bât blesse, c'est qu'en certaines matières, nous nous livrons pieds et poings liés à des organisations, des grandes entreprises et au gouvernement sans nous interroger sur les effets potentiels sur notre pain, notre maison, notre bonheur et notre vie.

- ³! Les Anglais à Ottawa s'occupent de notre santé, de notre éducation et de notre culture;
- ³! Les Lehman Brothers de ce monde s'occupent de notre caisse de retraite, de nos économies;
- ³! Les EDF et autres vont développer notre énergie éolienne;
- ³! Les Wal Mart de ce monde tapissent notre quotidien;
- ³! Les Chinois nous habillent;
- ³! Les Home Hardware construisent nos maisons;
- ³! Les Mexicains, les Chiliens et les États-Uniens nous nourrissent;
- ³! Les groupes de pression externes, comme Greenpeace ou le Groupe Audubon, veulent gérer notre développement énergétique;
- ³! Etc.

Mais à quel moment avons-nous perdu cette confiance et cette assurance, et je dirais même cet entêtement à vouloir nous occuper nous-mêmes de nos affaires, comme nous l'ont transmis nos parents? Pourtant, en 1975, nous avons appliqué collectivement cette façon de voir et de vivre. Notre système de santé, nos écoles, notre fonction publique, Hydro-Québec, la Caisse de dépôt sont issus de ces valeurs et nous ont permis de nous développer.

Quand avons-nous lâché prise?

- ³! Au lendemain d'un référendum perdu;
- ³! Au lendemain de la nomination d'un chef de parti fédéral québécois;
- ³! Au lendemain d'une crise pétrolière;
- ³! Au lendemain d'une certaine aisance financière.

Je ne sais pas, mais quand je lis les futilités qui remplissent les journaux durant cette campagne électorale; Quand je constate la pauvreté de notre classe politique; Quand je vois les faillites retentissantes de ces prétendus génies de la finance; Quand j'entends les inepties à propos de Gentilly et du développement énergétique au Québec;

Je revois ma mère, imperméable à ces discours, dans son jardin et la tête dans ses chaudrons, bâtissant par ses semences et ses tours de cuillère, qui a fait de ses enfants des êtres libres, autonomes et maîtres de leur destin qui, à leur tour, ont débuté la construction d'un Québec libre, autonome et maître chez lui. La nation, c'est notre mère, l'économie, notre père. Nation rime avec passion, économie rime avec survie. Mon père, décédé aujourd'hui, a été tué par l'économie.

Ma mère aujourd'hui vit encore avec passion, malgré son âge, car maintenant c'est à ses petits-enfants qu'elle transmet ces valeurs, et j'ai un peu honte pendant ce temps-là de garder mes mains dans les poches et de détourner le regard du travail à faire pour ÊTRE MAÎTRE CHEZ MOI!

*Charles Paradis
Conseiller syndical SCFP*



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Le conseil régional Abitibi-Témiscamingue de la section locale 1500 est fier d'annoncer sa volonté de participer à la campagne Centraide 2008.

Je vous invite à souscrire généreusement aux prélèvements pré autorisés pour la prochaine année. Cette méthode assure un revenu constant à Centraide et lui permet de fonctionner pendant toute l'année. Comme vous le savez sûrement, chaque dollar versé par vous sera doublé par Hydro-Québec. Votre geste de générosité aura des répercussions tangibles dans notre région. Le réseau des délégués sociaux, tout comme les organismes qui viennent en aide aux personnes démunies, comptent sur l'appui des travailleurs syndiqués.

CAMPAGNE CENTRAIDE 2008

Nous, membres de la section locale 1500, délégués, directeurs de secteurs et responsables de comités, soyons solidaires et travaillons ensemble afin d'aider des gens qui ont besoin de nous.



Jasmin Gaudet
Vice-président provincial
Région Abitibi-Témiscamingue

Bonne retraite Marc !

C'est entre amis que nous avons souligné le départ à la retraite d'un des nôtres, après 33 ans de carrière, le confrère **Marc Boucher**.

Homme honnête, sincère et loyal, Marc s'est impliqué à tous les niveaux (local, régional ou provincial), que ce soit en santé-sécurité (application des méthodes de travail) ou en relations de travail. Il a su se démarquer par sa persévérance et sa détermination. Marc a été l'un des principaux acteurs de l'activité dépannage à Québec, tant dans sa création que dans son évolution. À maintes reprises, il s'est dressé face aux menaces de fermetures du dépannage, préservant et défendant les droits des travailleurs concernés. Ses arguments, sa fougue et sa personnalité prompte et directe ont fait reculer la direction dans plusieurs dossiers.



MONTMORENCY

C'est avec plaisir que tous les membres de la région Montmorency se joignent au conseil régional pour te souhaiter une belle retraite bien méritée!

MERCI MARC !

Guy Bureau
Vice-président provincial, région Montmorency
Pierre Duchesneau
Vice-président régional
Et les membres du conseil régional Montmorency

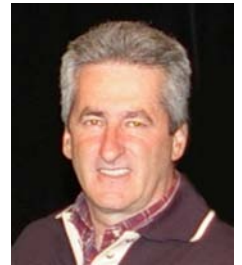
Il n'y a pas si longtemps, on parlait de santé et de sécurité avec passion en croyant atteindre un jour un taux d'accidents des plus bas. Bon nombre de prises de bec ont précédé bien des processus pour tenter de trouver la bonne façon d'influencer les équipes à être proactives en matière de santé et de sécurité.

Je crois que les gens en place ont démontré, il y a quatre à cinq ans, beaucoup de maturité en instaurant un paritarisme en ce domaine. Nous avons vu une réticence marquée de la part des travailleurs et avec le temps, ceux-ci se sont mis à parler de santé et de sécurité du travail, et tout cela en équipe. Divers outils ont été instaurés pour permettre aux travailleurs de se retrouver dans ces processus, tout était à faire tant bien que mal. Nos responsables santé et sécurité pouvaient prendre véritablement une place qui était bien libre et pour la bonne cause.

Cependant, on dirait que tout ce qui a du sens ne peut durer. La direction Distribution a décidé de nous enlever le peu de place prise et de redonner pleine juridiction aux gestionnaires en matière de sécurité. Il a fallu recommencer encore et encore. Mais qui dit juridiction de gestionnaires dit **réprimandes**, et il faut éviter d'avoir des embûches en matière de santé et de sécurité du travail, car la peine suivra...

Est-ce la nouvelle façon de faire pour la gestion? Je crois que oui et c'est bien misérable, surtout en 2008.

Soyez prudents!



Sylvain Lepage
Vice-président provincial
Région Matapédia



Et si la semaine de quatre jours était le meilleur programme d'efficacité énergétique ?

Pour réduire leur consommation d'énergie et rendre service à leurs employés saignés à blanc par l'explosion du prix de l'essence, des gouvernements et des entreprises américaines se tournent vers la semaine de quatre jours. Les gens travaillent toujours 40 heures par semaine; celles-ci sont simplement compressées sur quatre jours et la journée de travail passe de 8 à 10 heures. La paie est la même, mais les coûts de transport diminuent.

Depuis le début du mois d'août, des milliers de fonctionnaires de l'Utah travaillent selon un nouvel horaire de quatre jours, faisant de ce petit État le premier des États-Unis à fermer la plupart de ses bureaux le vendredi. Le gouvernement réduit ainsi jusqu'à 20 % sa facture

énergétique en éteignant les lumières, le chauffage et l'air climatisé dans ses bâtiments une journée par semaine. L'État économisera 3 millions de dollars par année. Hawaï a, quant à lui, lancé un projet pilote le 4 août, et d'autres États pourraient l'imiter.

Dans le secteur privé, Chrysler entamera bientôt des pourparlers avec le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile pour appliquer cette formule dans 12 de ses usines.

Le Canada n'échappe pas au phénomène. Certaines sociétés offrent la semaine compressée, comme LSM Insurance, à Markham, en Ontario, et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse songe à suivre l'exemple de l'Utah.

Il faut se rappeler qu'à Hydro-Québec, nous avons l'horaire de 4 jours depuis octobre 1996. Nous pensions bien que d'autres nous auraient imités. Voilà que 12 ans plus tard, pour des raisons d'économies, quelques compagnies décident d'emboîter le pas.

Pierre Burelle

MANICOUAGAN

HYDRO-QUÉBEC, UNE ORGANISATION EFFICACE...? POUR ET AU SERVICE DE QUI...?

Je me dois ici de publier des extraits d'une lettre d'un travailleur d'Hydro-Québec se plaignant de la qualité du service reçu du sous-traitant qui a la responsabilité de la cuisine au Poste Montagnais, un poste stratégique 735 kV, situé à quelques centaines de kilomètres au nord de Sept-Îles.

Le but de cette publication est de faire réfléchir ceux qui décident de l'organisation d'Hydro-Québec. Qu'ils sachent dans quel borbier administratif ils sont en train de placer les régions éloignées des grands centres. En centralisant et en éclatant la gestion par «cheminée d'affaires», ils ont certes réussi à bien cacher les responsabilités de leurs gestionnaires. Nous en perdons notre latin dans nos recherches, au point que s'ils ne corrigent pas le tir rapidement, un climat de travail malsain ne tardera pas à s'installer. Les travailleurs n'auront pas d'autre choix que de se solidariser afin d'obtenir l'écoute à laquelle ils ont droit.

L'exemple de la situation de Montagnais peut facilement s'appliquer ailleurs dans l'entreprise. C'est ce qu'on appelle une organisation déconnectée du champ...

L'employé se plaint dans ces termes :

«Après consultation auprès de plusieurs employés(es) du Poste Montagnais, une insatisfaction généralisée a été constatée concernant un employé du contractant en alimentation et hébergement.

Il est à noter que (le sous-traitant) :

*A bénéficié d'une très grande tolérance depuis son embauche quant à la qualité de son travail.
Ne détient apparemment pas la certification de compétence pour occuper l'emploi de pâtissier.
Bénéficie de grande largesse car, plusieurs plaintes à son sujet ne semblent pas être acheminées et compilées, son dossier est, dit-on, pratiquement vierge malgré toute l'insatisfaction à son égard.»*

De plus, le travailleur se plaint de plusieurs faits qui démontrent un laisser-aller, tant au niveau du comportement que de l'hygiène. Afin de ménager nos estomacs, je ne publierai pas cette partie.

Le travailleur rapporte aussi que :

«Des employés(es) travaillant à ses côtés ont abandonné

leur travail à cause de ses comportements exaspérants, il crée par ses agissements un climat de travail malsain auprès de ses confrères et consœurs de travail et par ricochet aux employés(es) d'Hydro-Québec. (Dû au nombre peu élevé de travailleurs au Poste Montagnais, même un conflit de moyenne importance peut générer l'insatisfaction de tous.)

Plusieurs employés(es) du Poste Montagnais ne mangent plus de desserts, car ils appréhendent qu'il ne se venge de la grogne à son égard en souillant volontairement les desserts.

Considérant tous les points ci-haut mentionnés, il serait important d'envisager qu'une solution permanente et définitive soit trouvée afin d'empêcher que la situation ne se dégrade davantage.

Veillez considérer cette missive comme une plainte collective de la part des employés(es) du Poste Montagnais.

Je vous remercie de bien vouloir être à l'écoute de nos doléances...»

Après plusieurs semaines d'attente, voire plusieurs mois, aucune nouvelle. Aucune action n'est entreprise par l'employeur pour remédier à la situation.

Les chefs Maintenance ou Installation ne se sentent certes pas interpellés, car d'après l'organigramme, ce n'est pas de leur responsabilité, d'autant plus que le travailleur ne s'est pas plaint à eux, il ne les a mis qu'en copie...

L'histoire se poursuit plusieurs mois plus tard par une plainte de harcèlement, cette fois-ci venant du sous-traitant contre des employés d'Hydro-Québec. Là, il faut dire que ce dernier a reçu beaucoup d'écoute de la part de la direction. Une enquête fut immédiatement enclenchée, des employés furent rencontrés, des actions furent prises afin de corriger la situation. Nous avons eu droit à la visite des directeurs de chacune des unités d'affaires concernées, ou de leurs représentants, qui ont daigné enfin rencontrer l'ensemble des personnes ayant à travailler à Montagnais. La direction insiste sur la tolérance «Zéro» en matière de harcèlement en milieu de travail et nous promet de regarder de près à l'avenir les services que les sous-traitants doivent nous donner.

Il est évident qu'à part Air Canada, qui est grand gagnant de ce grand déploiement où l'on voit défiler nos nouveaux

Manicouagan suite...

patrons qui arrivent de leur «bunker», les travailleurs ont beaucoup de difficultés à se reconnaître dans cette organisation de plus en plus éloignée des actions du quotidien.

Lorsque, pour quarante employés impliqués dans la maintenance et l'exploitation des lignes du poste Montagnais, nous sommes éclatés en 5 ou 6 unités d'affaires, il y a lieu de se poser des questions sur l'efficacité d'une telle organisation en région.

De plus, en dernière heure, nous venons d'apprendre que «Services partagés» vient de regrouper les régions Manicouagan, Matapédia, Québec, pour la responsabilité de la maintenance des véhicules, sans compter que depuis quelques mois, la direction «Ligne Transport», région Manicouagan, relève de Québec, et enfin l'exploitation qui est détachée de la maintenance et qui relève de Trois-Rivières...

Plus de 18 directions différentes à rencontrer pour discuter des griefs à la région, dont près de la moitié sont des intervenants extérieurs à la région Manicouagan.... Et je ne vous parle pas du méli-mélo des ressources humaines.

Espérons que la haute direction de l'entreprise trouve les moyens de corriger le tir, car je suis persuadé que ce n'est pas le genre de situation qu'elle souhaite.

Si c'est ça l'efficacité et le service à la clientèle... Fessez-moi quelqu'un !



Bertrand Méthot
*Vice-président provincial
Région Manicouagan*



En juillet dernier, à la suite d'une longue maladie, la région Manicouagan a perdu non seulement un confrère de travail mais aussi un grand ami.

Électricien d'appareillage à Bersimis I, **Claude Boivin** s'est toujours impliqué dans notre mouvement syndical. Depuis plusieurs années, il occupait le poste de directeur du secteur Forestville.

Que ce soit pour son implication au comité sous-traitance ou encore dans les dossiers santé-sécurité, Claude savait se montrer inflexible dans le seul et unique but de servir les membres qu'il représentait. Rien ne pouvait ébranler les convictions syndicales que Claude savait très bien défendre à sa façon.

Tous ceux qui l'ont côtoyé peuvent témoigner de son humour toujours bien placé afin de nous aider à mieux passer au travers des moments difficiles.

Tel Pink Floyd qui a su influencer incontestablement le monde musical, Claude avait sa façon particulière d'approcher les problèmes. Unique était sa manière d'influencer son entourage avec ses convictions syndicales jusqu'à ce qu'il ait atteint son but.

Salut Claude !

Tes amis du Conseil régional Manicouagan

ST-LAURENT



Mario Lamontagne
Vice-président provincial
Région St-Laurent

MESURES OU DÉMESURES ? PRISE II

Depuis janvier 2008, 31 mesures disciplinaires ont été servies, dont :

- ³! 5 congédiements ;
- ³! 1 suspension de 3 mois ;
- ³! 2 suspensions de 6 mois ;
- ³! 2 suspensions de 9 mois ;
- ³! Sans parler des 5 lettres de réprimande et des 16 suspensions allant d'un à 8 jours.

Pas besoin d'être un spécialiste en la matière pour comprendre que les quantums sont de plus en plus sévères et que les lettres de réprimande sont de moins en moins populaires.

Je ne veux certainement pas excuser les gestes posés, mais je tiens plutôt à dénoncer toute la notion de gradation des sanctions qui ne fait plus partie des pratiques des ressources humaines. Il est important de préciser que, dans certains cas, la jurisprudence donne raison à l'employeur, et que plusieurs arbitres sont de moins en moins sympathiques envers les employés d'Hydro-Québec et les cols bleus en général.

J'ai la conviction que les mesures disciplinaires dont je parle ci-dessus auraient facilement pu être réglées de façon plus humaine entre le syndicat et les gestionnaires concernés. N'oublions surtout pas que l'objectif d'une mesure disciplinaire est très précis, il s'agit de « *Corriger une situation ou un comportement inadéquats* », et non pas de matraquer le travailleur. Souvent, lorsque les gestionnaires nous avisent, il est déjà trop tard puisque le dossier est entre les mains de la Sécurité industrielle (D.S.I.), laquelle a une mentalité plus répressive que corrective.

Tout le monde se doute bien que, même si la majorité des travailleurs ont modifié leur comportement, il y a probablement encore des améliorations à apporter dans nos milieux de travail, mais ce n'est certainement pas en frappant de façon démesurée sur les travailleurs fautifs que l'employeur obtiendra les résultats escomptés. Il serait dommage de laisser les relations de travail entre Hydro-Québec et le syndicat se détériorer à cause de quelques gestionnaires assoiffés de pouvoir.

Je terminerai en demandant aux travailleurs d'être vigilants au sujet des heures travaillées et des heures inscrites sur les feuilles de temps, car c'est considéré comme du vol de temps. Dans l'objectif d'éviter toute mesure disciplinaire, laissons à l'employeur ce qui lui appartient et prenons ce qui nous revient.

Syndicalement vôtre.

LA PERTINENCE D'ASSISTER AU COLLÈGE FTQ-FONDS

Il n'est pas toujours facile de faire de l'action syndicale au 21^e siècle. Le marché de l'emploi est en mutation, ce qui crée énormément de pression chez les travailleurs et le monde syndical dans son ensemble.

Les politiques néolibérales, le libre-échange, la mondialisation occasionnent malheureusement des pertes d'emplois dans plusieurs secteurs de l'économie. Les organisations syndicales doivent faire preuve d'imagination afin de conserver ou d'améliorer les conditions de travail chèrement acquises.

Plusieurs facteurs nous obligent à revoir nos façons de faire. Pour toutes ces raisons, ma participation à la 18^e édition du Collège s'imposait, avec pour objectif de mieux servir les membres que je représente. Nous avons la chance d'étudier les différentes idéologies du mouvement syndical ainsi que les différents modèles de relations du travail à travers le monde. Plusieurs autres thèmes seront étudiés tout au long de ces cinq semaines passées au Collège. Des ateliers, des plénières, des films sur l'histoire du syndicalisme sont aussi à l'ordre du jour.

En conclusion, je profiterai de ce moment privilégié pour prendre le temps nécessaire pour réfléchir et analyser le contexte actuel afin de renforcer mon engagement face à mon implication syndicale.

AIR CANADA EN CRISE : LES AGENTS DE BORD SONT ENCORE LES PREMIERS À PAYER

Les agents de bord syndiqués au SCFP se battent pour leurs emplois, alors qu'Air Canada prévoit éliminer 300 postes à Vancouver, 187 à Halifax et 144 autres à Winnipeg. Les bases d'agents de bord de Halifax et Winnipeg seraient complètement fermées.

Ces mesures seraient un coup dur pour les passagers, les employés, leurs familles et, en bout de ligne, leurs régions. Air Canada dit avoir basé ses compressions sur une étude de viabilité dont elle refuse de partager les résultats avec le SCFP.

« Il y a quatre ans, les agents de bord ont accepté des réductions de salaires de 13,5 % pour sauver la compagnie », a déclaré Paul Moist, président national du SCFP. « Pourtant, Robert Milton, président et chef de la direction d'ACE Aviation, a touché l'an dernier 1,2 million \$ en salaire, 3,9 millions \$ en bonus, plus 11,2 millions \$ en gains sur des options d'achat d'Air Canada. Aujourd'hui, nos membres se font récompenser par des congédiements. »

Le plan d'Air Canada entrerait en vigueur le 1^{er} novembre. D'ici là, le SCFP fait tout ce qu'il peut pour annuler les mises à pied et les fermetures.

Appuyons nos agents de bord.

Passez à l'action !

- 3! Signez la pétition adressée à Lawrence Cannon, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, pour qu'il fasse en sorte qu'Air Canada suspende son plan jusqu'à ce que des amendements législatifs soient adoptés pour protéger les services aériens. (scfp.ca/petitionac)
- 3! Envoyez une lettre à votre député pour qu'il demande à Montie Brewer, président et chef de la direction d'Air Canada, d'annuler sa décision. Les députés doivent aussi contacter le ministre Cannon.



Pierre Burelle
Responsable de l'information

Bourse Céline Cloutier

Lors du dernier congrès du 1500 qui s'est tenu en Abitibi-Témiscamingue, une résolution a été votée pour attribuer une bourse d'un montant de **1 500 \$** à un organisme ou un regroupement ayant pour mission l'avancement des droits de la personne.



Cette année, la bourse sera donnée à la **Maison Tangente***. Cet organisme est une maison d'hébergement mixte pour des jeunes adultes sans-abri (18-25 ans) du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Dans un objectif de réinsertion sociale, la Maison Tangente encadre ses participants dans le but de les rendre autonomes.

* 1481 Avenue Desjardins, Montréal H1V 2G5 - (514) 252-8771 - maisontangente@sympatico.ca

DROITS DE LA PERSONNE

Nous aimerions également remercier le SCFP-Québec qui, dans le but de rendre hommage à Céline, inaugurera une salle de formation à son nom.

La femme sincère, combattante, engagée, juste et loyale qu'était notre consœur a su transmettre, par ses talents de formatrice, son savoir et sa passion avec cœur et professionnalisme.

« Acceptons les gens tel qu'ils sont, partageons notre planète afin que toutes et tous vivent équitablement ».

Ces quelques mots représentaient sa philosophie de vie.

Joëlle Ravary
Responsable du comité
Droits de la personne



La section locale 1500 est un des syndicats qui a participé à la fondation de la Chaire d'études socio-économiques du «**prof Lauzon**» et qui continue à la soutenir financièrement. Elle est également membre de son conseil d'administration. C'est avec plaisir que nous reproduisons ci-dessous le texte de Léo-Paul Lauzon*.

Est-ce trop demander aux ayatollahs de droite qui prônent pour le privé partout et le public nulle part de faire preuve d'honnêteté? À dessein, ils gonflent la contribution des entreprises aux revenus de l'État et diminuent celles des individus et des sociétés d'État. Par exemple, on répète toujours que l'apport d'Hydro-Québec aux revenus du Québec correspond seulement au dividende de 2 G\$ versé, alors que sa contribution financière réelle fut de 4 G\$ en 2007.

Un cours de comptabilité élémentaire leur fera grand bien. Comme Hydro-Québec est détenue à 100% par l'État, c'est le bénéfice net de 2,9 G\$ réalisé par Hydro que Québec comptabilise dans ses revenus et non le dividende. Puis, j'inviterais les pseudos-experts à consulter les notes 4 et 5 des états financiers d'Hydro-Québec. Ils verront qu'en 2007, Hydro-Québec a contribué 1 G\$ en plus de son profit net aux revenus du Québec en taxes diverses, comme 278 M\$ en taxe sur le capital, 240 M\$ en taxe sur les services publics, 263 M\$ en redevances hydrauliques, 169 M\$ en frais de garantie de la dette, etc. Ces taxes «politiques» réduisent artificiellement son bénéfice.

Québec taxe allégrement Hydro-Québec et, par ricochet, la population, tout en détaxant joyeusement les compagnies. En 2006, Hydro-

Québec a contribué 4 G\$ aux revenus du Québec, soit plus que les 300 000 compagnies du Québec qui ont versé un total de 3,5 G\$ en impôts sur le revenu et en taxes sur le capital selon l'Institut de la statistique du Québec. Attention : ces 300 000 compagnies ont versé 3,5 G\$ tout en recevant, selon l'ancien ministre libéral des finances Yves Séguin, plus de 5 G\$ du gouvernement du Québec en subventions directes et indirectes alors qu'Hydro ne reçoit rien.

Il est malhonnête d'affirmer que les compagnies québécoises versent pour 1 G\$ en taxes sur le capital tout en omettant de dire que le tiers de ce milliard est payé par Hydro-Québec. Québec facture Hydro 169 M\$ par année pour garantir ses emprunts alors que c'est Hydro qui garantit les emprunts de la province! Comme le gouvernement en veut toujours plus, il n'a aucune gêne à hausser régulièrement les tarifs d'électricité du monde ordinaire. «Les hausses de tarifs font mal aux plus démunis» que titrait *La Presse* en avril. Pas grave, qu'a dit le ministre libéral : «Ils n'ont qu'à baisser le thermostat et ouvrir les rideaux». J'ajouterais qu'ils devraient prendre un bain hebdomadaire «familial» et utiliser l'eau usée pour laver vêtements et planchers.

* Léo-Paul Lauzon est professeur au département des sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal.



Desjardins

Caisse d'économie Hydro

Planifiez pour réaliser vos projets futurs !

Retraite, impôts, placements sont des éléments qui vous taraudent ? Vos réponses sont dans la réalisation de votre planification financière. Découvrez ci-après un résumé d'information vous aidant à réfléchir sur cette importante démarche.

La planification financière : élément-clé de votre sécurité financière

Quand devrait-on penser à la planification financière? Vous devriez envisager cette démarche lorsque vous voulez atteindre des objectifs précis ou, tout simplement, pour assurer votre sécurité financière. Le but de la planification financière est de fixer vos objectifs financiers à long terme, qu'il s'agisse d'épargne pour les frais de scolarité de vos enfants ou pour assurer une retraite anticipée.

Une planification financière judicieuse représente la clé de l'atteinte de vos objectifs. En effectuant cette démarche le plus tôt possible, en établissant des objectifs mesurables et réalistes, en comprenant bien les effets de chacune de vos décisions sur l'ensemble de votre situation financière et en réévaluant cette dernière périodiquement, vous assurerez votre sécurité financière.

Les six étapes de la planification financière intégrée

Dans le but de vous accompagner dans la réalisation de vos projets, votre planificateur financier établira avec vous une démarche de planification en suivant les six étapes suivantes : clarifier votre situation en recueillant et en évaluant tous les renseignements financiers pertinents; déterminer vos ambitions en cernant vos objectifs personnels; relever les problèmes financiers qui vous empêchent d'obtenir l'indépendance financière; fournir des recommandations écrites et un plan d'action que vous pouvez suivre; adopter les stratégies qui conviennent pour vous aider à atteindre vos objectifs; passer en revue et évaluer le plan périodiquement.

La planification financière : une stratégie pour sauver des impôts ?

On pense souvent, à tort, que la planification financière permettra, grâce à des abris fiscaux magiques ou des stratégies fiscales complexes, de limiter la facture fiscale. Voici quelques stratégies courantes pour payer moins d'impôt:

1. Révissez la planification de votre revenu familial en permettant au conjoint ayant le revenu le moins élevé d'investir davantage ;
2. Maximisez vos droits de cotisation à un REER. Des nouvelles cotisations à un REER pourront être versées durant les 60 premiers jours suivant la fin de l'année fiscale ou au cours de l'année fiscale courante ;
3. Déduisez vos pertes en capital à l'encontre de vos gains. Vos pertes en capital de la présente année ou de l'année antérieure peuvent vous permettre de réduire l'impôt à payer sur vos gains en capital.

Qui devrais-je choisir pour ma planification financière ?

Il n'est pas toujours facile de prendre des décisions, surtout lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des répercussions sur vous et vos proches. À quel âge, par exemple, devriez-vous prendre votre retraite? Comment assurer la survie et la transmission harmonieuse de votre patrimoine? Votre résidence secondaire, la conserver, la transférer à vos enfants ou la vendre? Quels sont les impacts fiscaux de ces décisions ?

Le planificateur financier de la Caisse, M. Edgar Lussier, peut vous aider à prendre des décisions plus éclairées à ce sujet. Il vous fournira des réponses précises quant aux stratégies à privilégier pour matérialiser vos ambitions et éviter les embûches.

Alors pour toute question, n'hésitez plus, venez échanger avec Monsieur Edgar Lussier : edgar.lussier@caissehydro.com ou contactez sa collaboratrice, Madame France Renaud, pour un rendez-vous au 514-289-2211 #4014.



Lettre à tous les membres du 1500

Chers amis,

Pour la 3^e ou 4^e fois, j'ai assisté, je dirais plutôt participé, aux travaux de votre 21^e congrès, et comme lors de chaque édition précédente, j'ai été subjugué par le comportement des congressistes présents en permanence, leur sens des responsabilités, la qualité et le niveau politique des débats. Comme toujours, j'ai retrouvé dans les interventions des uns et des autres cette détermination à voir les intérêts des salariés évoluer en même temps que ceux de l'entreprise. Cette volonté de toujours évaluer les enjeux, non pas en fonction d'une quelconque approche idéologique ou dogmatique, mais bien dans la recherche permanente des meilleures conditions de vie et de travail des salariés, en synergie avec l'évolution d'Hydro-Québec. C'est, à mon sens, le comportement idéal de l'organisation syndicale digne de ce nom, et les résultats obtenus par le 1500 depuis plusieurs années sont là et bien là pour le prouver.

Tout ceci n'est pas le fait du hasard, c'est le résultat d'un travail en profondeur entrepris par une équipe dirigeante responsable depuis plusieurs années, et de la confiance que leur manifestent les membres du 1500. Et bien c'est sur cette équipe dirigeante et son président, mon ami Richard Perreault, que notre association s'est appuyée pour lancer en 2000 la grande aventure de l'association Droit à l'énergie SOS Futur, afin de construire ensemble une réponse au problème crucial de l'absence d'énergie et plus particulièrement d'électricité dans les pays les plus défavorisés, mais également dans les pays industrialisés, où nombreux sont celles et ceux qui, faute de moyens financiers, n'ont pas accès aux formes d'énergie moderne.

Près de 10 ans se sont écoulés depuis la création de DAE, et la petite association est devenue une



organisation reconnue et respectée. A la fois par son développement puisqu'elle est présente dans 72 pays, compte plus de 500 organisations adhérentes (associations, ONG, organisations syndicales de tous bords, fondations, clubs de recherche.....) qui représentent quelque 60 millions de personnes, mais aussi par ses actions, celles de ses membres, aussi bien dans leurs

pays respectifs qu'au sein des institutions internationales, où nous rappelons sans cesse qu'il ne saurait y avoir de développement efficace sans une présence significative de l'énergie. Il est réconfortant de constater qu'aujourd'hui notre discours est repris dans le concert des nations, repris mais pas mis en œuvre, c'est le pas qu'il reste à accomplir, et c'est un pas de géant !

Bien sûr, la crise qui sévit aujourd'hui, ou plutôt les crises successives, énergétique, alimentaire, financière, font nettement apparaître à ceux qui n'en étaient pas convaincus que la priorité des pays riches n'est pas et n'a jamais été le développement des pays émergents, ou de donner à leur population de quoi se nourrir et un travail décent. Par contre, on peut « apprécier » la vitesse de réaction des principaux dirigeants des pays du G8 pour essayer de sauver le système financier international.

Dans le même temps, avez-vous remarqué que le prix du « brut » avait chuté de 50 % en trois mois, sans peut-être vous en rendre compte à la pompe quand vous allez faire le plein d'essence. Le marché était, entre autres, responsable des hausses du printemps, serait-il responsable également de la baisse ? Ou est-ce plutôt le ralentissement des consommations, l'incertitude économique des lendemains qui génèrent cette dégringolade du baril de brut ?

Je n'ai ni la volonté, ni la compétence pour faire une analyse économique, je veux simplement mettre en perspective les moyens financiers évoqués ces derniers jours, aussi bien par les États-Unis que par l'Union Européenne, pour tenter de redresser les cotations boursières des pays riches et donc de la finance internationale. Je n'ose imaginer ce que peut penser un africain subsaharien quand il observe toute cette agitation !

Sans verser dans la démagogie, on peut juste se souvenir qu'il faudrait 30 Milliards \$ pour que plus un seul enfant ne souffre de la faim dans le monde, que l'ensemble des pays se sont engagés en 1992 à consacrer 0,7 % de leur PIB au développement des pays émergents, sans jamais depuis avoir satisfait à ces engagements !!!

Alors, l'action pour l'accès à l'énergie des populations dans les pays en développement doit se poursuivre. C'est pour ces femmes et ces hommes la condition d'avoir un jour accès à la santé, aux soins, à l'éducation, aux communications et télécommunications, à l'eau potable et à l'assainissement, à l'emploi et au travail décent....C'est une question de survie, comme celle posée par et pour le capitalisme financier.

Je ne sais pas si nous sommes capables d'y apporter la même réponse, mais ce dont je suis certain, c'est que sans notre intervention, celle de DAE et de ses membres, sans celle de toutes celles et ceux qui se sentent concernés par cette triste réalité, rien ne se fera. Ensemble, nous avons fait un bon bout de chemin, nous devons poursuivre notre action. Je suis confiant sur votre engagement, il n'a jamais manqué, et ce n'est pas l'accueil que vous m'avez toujours réservé qui va me faire douter.

Aujourd'hui, je ne préside plus aux destinées de Droit à l'Énergie, sauf par le biais d'une Présidence d'Honneur, mais j'espère de tout cœur vous retrouver lors d'une prochaine rencontre, et pouvoir vous donner de bonnes nouvelles de l'accès à l'énergie dans le monde et, suprême espoir, vous dire un jour prochain : TIGIDOU.

Merci de votre confiance et de votre amitié, soyez persuadés de la mienne.



Michel Clerc

Dans la prochaine édition du journal le 1500, vous pourrez lire l'exposé du Secrétaire général de l'ONU à ce sujet.

Le **Journal Le 1500** est un bulletin d'information publié par le Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Ce bulletin est tiré à 7600 copies et est distribué gratuitement à tous les membres de la section locale 1500 SCFP- FTQ.

Président provincial : **Richard Perreault** Secrétaire général : **Charles Fleury** Responsable de l'information : **Pierre Burelle**
Conception graphique & traitement de textes : **Françoise Alauzet** Impression : **Atelier Québécois offset 1998 inc.** 

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.
DÉPÔT LÉGAL : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Envoi de publication canadienne—contrat de vente no 2458764 CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATION N° 40064011
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA AU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS
D'HYDRO-QUÉBEC, 1010 RUE DE LIÈGE EST, 3E ÉTAGE, MONTRÉAL QC H2P 1L2 — Téléphone : 514-387-1500/1-800-361-8526
Courriel : scfp1500mtl@qc.aira.com

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE
POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA AU
SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS
D'HYDRO-QUÉBEC
1010 RUE DE LIÈGE EST 3E ÉTAGE
MONTRÉAL QC H2P 1L2



TOURNOI DE GOLF 2008

5^e tournoi de golf de la section locale 1500

Le 5 septembre dernier, 140 golfeurs s'étaient donné rendez-vous au club de golf du Grand Vallon, au Mont Ste-Anne, à Beauré, dans la région Montmorency, afin de participer à la 5^e édition du tournoi de golf. La formule Vegas a permis à toutes et à tous de participer avec leur habileté individuelle, de s'amuser et d'échanger tout en laissant de côté la performance.

Tout au long du parcours avec vue sur la magnifique montagne qui commençait à revêtir ses couleurs d'automne, on pouvait entendre toutes sortes de taquineries mais, surtout, beaucoup d'encouragements. Les golfeurs pouvaient se désaltérer et refaire le plein d'énergie lors d'une halte, tout en participant à une activité qui avait pour but de soutenir la campagne de souscription de Centraide, ce qui nous a permis de remettre à Monsieur Pierre Falardeau, responsable de la campagne Centraide d'Hydro-Québec, un chèque de 2 300 \$. Nous remercions les joueurs pour leur générosité.

Soulignons également la collaboration des régions et du provincial, ainsi que les nombreux commanditaires, sans oublier les bénévoles, qui ont rendu possible la tenue de cet événement annuel. Nous remercions également tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont collaboré à cette rencontre.

Au plaisir de se retrouver l'an prochain dans la région Mauricie, au très beau club de golf Ki-8-Eb, situé sur le boulevard Des Forges, à Trois-Rivières, dans la fraternité et avec le même plaisir que pour les autres éditions du tournoi de golf du 1500.

Pour de plus amples informations, vous pouvez aller sur le site Web du club au : www.ki-8-Eb.com.



*Roger Bellemare, Alain Mc Lean
Membres du comité organisateur*